

Doc. 10999
5 juillet 2006

Le rôle des femmes dans les sociétés modernes, y compris dans le dialogue interculturel et interreligieux

Proposition de résolution
présentée par Mme Circene et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Le rôle des femmes dans la société a évolué différemment selon les contextes culturels, ethniques et religieux. Si le renforcement des droits démocratiques des femmes et l'instauration progressive de l'égalité des hommes et des femmes constituent des progrès récents (datant d'une centaine d'années) dans nos sociétés, même les plus prospères, les économies émergentes ou en développement, quant à elles, sont encore loin de ces objectifs.
2. L'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine et la Turquie sont les Etats membres du Conseil de l'Europe dans lesquels une forte proportion de la population autochtone est musulmane. Chacun de ces pays a une conception laïque de sa religion et donc de la manière dont les femmes sont censées se comporter en public. Néanmoins, le rôle des femmes dans l'islam, la séparation entre les hommes et les femmes lors des cérémonies religieuses, et la position relativement subalterne des femmes dans la famille et la société, y sont respectés comme dans les pays pratiquant un islam plus rigoureux.
3. Dans le processus d'intégration culturelle que nous connaissons, il sera capital de comprendre l'essence de ces différences, tout en respectant les normes et traditions existantes, si nous voulons parvenir finalement à l'intégration, à la fois au sein du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.
4. En conséquence, l'Assemblée décide de lancer une initiative concernant le rôle des femmes dans les sociétés modernes, afin d'accompagner ce processus d'intégration culturelle à un stade crucial de son déroulement. Les activités liées à cette initiative devront reposer principalement sur le dialogue et la coopération, car une évolution sociétale aussi profonde mettra du temps à être véritablement acceptée.
5. L'Assemblée recommande d'élaborer, au sein du Conseil de l'Europe, une politique qui traite de la situation particulière que connaissent les femmes dans nos sociétés, compte tenu de l'intégration progressive des communautés religieuses, chrétiennes, juives, musulmanes et autres, dans les Etats membres. Cette politique devrait reposer sur les grands principes de l'égalité des hommes et des femmes, de la tolérance religieuse et de l'ouverture aux autres cultures, et se traduire par un plan d'action auquel seraient associés tous les Etats et tous les acteurs sociaux intéressés.

Signé (verso)

Signé¹:

CIRCENE, Ingrīda, Lettonie, PPE/DC
AHLQVIST, Birgitta, Suède, SOC
ATEŞ, Abdülkadir, Turquie, SOC
BADRE, Denis, France, ADLE
CILEVIČS, Boriss, Lettonie, SOC
CLIVETI, Minodora, Roumanie, SOC
DROMBERG, Kaarina, Finlande, PPE/DC
FRUNDA, György, Roumanie, PPE/DC
OSKINA, Vera, Fédération de Russie, GDE
Van den BRANDE, Luc, Belgique, PPE/DC

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe